

## **Covid-19 : la filière textile se mobilise pour fournir des masques de protection dans le respect des consignes ministérielles**

Dans un contexte économique mondial ralenti, de plus en plus d'entreprises textiles sont contraintes de fermer provisoirement en raison de rupture d'approvisionnements, difficultés de transport, activité en baisse chez eux ou leur client ou faute de personnel. Celles qui restent en activité s'organisent pour assurer la sécurité sanitaire de leurs salariés en prenant toutes les dispositions qui s'imposent pour les protéger.

Parmi elles, une centaine d'entreprises de fabrication de tissus, fils ou élastiques, d'ennoblissement et de confection, ont déjà proposé leurs services pour fabriquer des masques de protection, destinés à pallier la pénurie de masques chirurgicaux. En coordination avec la Direction Générale des Entreprises (DGE), la Direction Générale de la Santé (DGS) et les Préfectures de régions, l'Union des Industries Textiles (UIT) et son réseau assurent le lien avec les industriels. Ces derniers doivent répondre aux cahiers des charges précis communiqués par la Direction Générale de l'Armement (DGA) pour la fabrication de masques alternatifs aux FFP2 et de masques anti-projection. Selon le protocole établi, les prototypes doivent être envoyés pour caractérisation à la DGA.

L'UIT attire l'attention sur les différents niveaux de protection que ces masques peuvent offrir et qui doivent être précisément indiqués. Ces masques ne doivent pas être détournés de leur usage et nécessitent des lavages quotidiens à haute température ou à défaut d'être jetés après usage.

Les entreprises qui souhaitent proposer leurs services sont invitées à renseigner le site [www.csfmodeluxe-masques.com](http://www.csfmodeluxe-masques.com) et à contacter leur organisme patronal de région ou de branche.

### **A propos de l'Union des Industries Textiles**

L'Union des Industries Textiles représente les 2 200 entreprises exerçant une activité textile en France (filature, moulinage, tricotage, tissage, ennoblissement...). L'UIT fédère les organismes patronaux textiles de région et de branche, au plus proche du terrain. En 2018, l'industrie textile française a réalisé un chiffre d'affaires de 13,6 milliards d'euros dans des domaines d'application différents : la mode et le luxe, la maison, et dans des marchés techniques (automobile, aéronautique, santé, construction...).

**Contact Presse :** Anne-Laure Milhe, responsable communication - [almilhe@textile.fr](mailto:almilhe@textile.fr) - 06 32 71 09 08